

Conseil communal de Saint-Légier-La Chiésaz

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 01/2016 concernant le réfection du terrain du sport du complexe scolaire du Clos-Béguin

Composition de la commission: Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, Présidente, M. Peter Nairn, Rapporteur, Mesdames Monica Simonet, Corinne Andreutti, Dominique Gabrielle Pasche, Messieurs Daniel Plattner, Michel Aubert

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 16 février 2016 à la maison de commune, en présence de M. le Municipal G. Gygli et M. R. Grand, Concierge du Collège Clos-Béguin.

Nous remercions MM Gygli et Grand pour leur disponibilité et les informations données ainsi que d'avoir répondu à nos questions.

Contexte:

Le terrain du sport au complexe scolaire de Clos Béguin a besoin d'une rénovation. La surface est fortement endommagée et la clôture autour dégradée. En plus, le bac à sable pour les sauts en longueur doit être remis en état. La dernière rénovation de ce terrain du sport a été effectuée en 2004.

Objet:

Ce préavis a pour objet de demander un crédit de CHF 92'000 pour financer les travaux de remise en état du terrain de sport et divers aménagements sur cette place.

Explications et clarifications:

M. Gygli nous a informé que cette dépense est pour l'entretien de cet objet, mais puisqu'elle dépasse CHF 50'000, l'approbation du Conseil Communal est nécessaire, donc raison de ce préavis.

Les quatre postes concernés sont 1) le revêtement de la surface, 2) changement de la clôture et le grillage, 3) remis en état du bac à sable, et 4) remplacement des buts pour le football/handball.

1. Revêtement de la surface:

La surface actuelle est fortement endommagée, non seulement par des activités normales mais aussi par un mauvais usage (vélos, motos, etc.)

L'entreprise sélectionnée pour effectuer le revêtement, RealSport SA, est renommée comme spécialiste dans cette activité. Elle propose un produit basé sur polyuréthane, pas spécifiquement reconnu comme écologique mais d'usage courant dans ce domaine.

L'impact d'un usage plus intense, dû à l'augmentation du nombre d'élèves avec Clos Béguin VI, ainsi par des élèves de l'école Haut-Lac, est difficile à prévoir, mais une détérioration fortement accélérée par rapport à aujourd'hui n'est pas envisagée.

2. Clôture et grillage:

Ils doivent être changés, car ils sont actuellement en mauvais état, ceci malgré les entretiens courants.

Il y aura deux accès au terrain – un pour les utilisateurs, construit pour rendre le passage des vélos etc. impossible ou du moins le plus difficile possible. Le deuxième sera un portail pour faciliter l'accès pour les travaux d'entretien.

3. Bac à sable:

Une remise en état signifiante est nécessaire. En plus, et en relation avec le renouvellement de la clôture, l'accès existant sera déplacé.

4. Remplacement des buts:

Les deux buts actuels ont des filets en cordes qui sont sujet d'une usure intense et également du vandalisme. Les frais d'entretien s'élèvent à env. CHF 1'000 par an.

Les deux nouveaux buts envisagés seront fabriqués en métal avec des barres rigides et verticales pour éviter la grimpe. De plus, ils seront fixés au sol. Le matériel choisi a fait ses preuves dans d'autres écoles.

5. Aspects financiers:

Lors de la séance, M. Gygli nous a fourni plus de détails concernant les devis reçus pour les postes - clôture, grillage et bac à sable - qui étaient mentionnés de manière groupés dans le préavis.

Libellé	Montants TTC	Total
Clôture (y compris portail)	6'684.20	
Grillage	2'899.80	
Bac à sable	5'980.35	
Revêtement du terrain de sport	66'572.95	
Buts pour football et handball	5'130.00	
Divers et imprévus	4732.70	
Total TTC		92'000.00

Une demande de contribution a été envoyée, dans les délais, au Fonds du sport vaudois. Cette contribution éventuelle n'est pas comptée dans le budget, car elle n'est pas assurée et dans le meilleur de cas elle sera minimale.

La répartition des coûts avec la Commune de Blonay sera faite suivant les conventions en vigueur.

En cas d'acceptation de ce préavis, l'exécution des travaux aura lieu pendant les vacances et sera terminée pour la reprise en août 2016.

Discussion:

Dans ce préavis nous déplorons une certaine absence de détail dans les aspects financiers, mais qui étaient fournis lors de nos délibérations.

Le matériel qui sera utilisé pour le revêtement de la surface contient du polyuréthane. Il est noté que celui-ci n'est pas spécifiquement classé comme « écologique ». Par contre il est d'usage courant dans telles situations.

Suite aux questions concernant l'évacuation des déchets, M. Gygli nous a indiqué qu'elle fait partie de l'offre et ne générera donc pas de surcoût. Ceci a été confirmé ultérieurement.


Conclusions:

Au vu de ce qui précède et à l'unanimité de ses membres, la commission recommande au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis 01/2016, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans ledit préavis ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 92'000;
- Encaisser l'éventuelle contribution du Fonds du sport vaudois ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

Pour la commission:

La présidente:



Marie-France Vouilloz-Burnier

Le rapporteur:



Peter Nairn

St-Légier-La Chiésaz le 24 février 2016

